



Les transformations de l'engagement bénévole

Nicolas Brusadelli, chargé de mission Recherche au CRAJEP Picardie

A la charnière des 19^{ème} et 20^{ème} siècles, la République enfin victorieuse¹ s'est largement employée à réglementer et à codifier les formes d'engagements des citoyens. L'action des parlementaires a abouti à délimiter (de manière artificielle) trois espaces distincts de l'engagement :

- l'engagement « politique » circonscrit aux partis politiques et destinés à la prise du pouvoir,
 - l'engagement « social » concernant les syndicats et défini par la loi de 1884²,
 - l'engagement « civil » pour les associations, créé *ex nihilo* par la loi de 1901, comme un domaine de l'intervention citoyenne légitime.
- Aujourd'hui encore ces espaces sont considérés comme les piliers de la République, même s'ils se sont depuis largement transformés. L'espace de l'engagement « civil » – occupé par les mouvements associatifs – a ainsi connu de formidables métamorphoses depuis une trentaine d'années.

¹ Alors que la 1^{ère} République n'avait duré que 7 ans (1792-1799) et la seconde 4 ans (1848-1852), la forme républicaine ne s'impose définitivement en France qu'en 1875 avec l'avènement de la 3^{ème} République.

² Cf. Denis BARBET, « Retour sur la loi de 1884. La production des frontières du syndical et du politique », *Genèse*, n°3, mars 1991, 5-30.

1) LES ANNEES 1980 : LA GRANDE METAMORPHOSE DES ASSOCIATIONS

Pour reprendre les mots de Mathieu Hély, « on ne peut pas comprendre le monde associatif sans penser simultanément ses interactions et ses relations d'interdépendance avec les formes d'intervention de l'État et les modes de légitimation du capitalisme³ ».

1.1 Avant les années 1980 : une relation tutélaire entre Etat et associations

Avec l'essor associatif des débuts du 20^{ème} siècle, une relation tutélaire s'est d'abord organisée entre les grandes fédérations associatives et les pouvoirs publics.

Les associations, opératrices des nouvelles politiques publiques de l'« Etat Providence »

C'est l'orientation prise dès 1945, notamment à travers le système des agréments : le pouvoir étatique désignait alors de manière unilatérale les associations d'« utilité publique », c'est-à-dire celles dont l'activité relevait de l'« intérêt général ».

La subvention de fonctionnement privilégiée

Mode de financement employée par l'Etat, parallèlement à l'intégration des grandes fédérations à l'élaboration des Plans étatiques de développement.

³ Yves LOCHART, Arnaud TRENTA, Nadège VEZINAT, « Quelle professionnalisation pour le monde associatif ? Entretien avec Mathieu Hély », *La vie des Idées*, URL : < <http://www.laviedesidees.fr/Quelle-professionnalisation-pour.html> >



1.2 A partir des années 1980 : les associations s'autonomisent, l'espace associatif évolue

Constitution de « véritables institutions politiques du monde associatif 4 ».

Les années 80, et l'arrivée de la gauche au pouvoir, ont été décisives pour l'unification du mouvement associatif : création par décret du Conseil National de la Vie Associative (CNVA) en 1983, constitution en 1992 de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), 1^{ères} assises de la vie associative en 1999, etc. Un mouvement de territorialisation du mouvement associatif unifié a commencé au début des années 1990, suite aux politiques de décentralisation de 1983, afin de construire des instances de dialogues avec les pouvoirs publics régionaux.

Bouleversement du mode de financement

Les associations passent de la tutelle au « partenariat », de la subvention de fonctionnement aux financements sur projets. A travers le « projet » qui peut être sujet à l'évaluation, la forme de légitimité des associations est profondément modifiée : chaque structure doit désormais faire la preuve, quantitative si possible, de son « utilité sociale » si elle veut continuer à être subventionnée. Plus encore, cette forme de financement signe la mise en concurrence généralisée des associations pour l'accès aux ressources publiques, dans une période où le nombre d'associations ne fait que monter en puissance.

Salarisation croissante du monde associatif

Dans les associations, entre 1993 et 2002⁵, le taux d'emploi salarié augmente de 3.6% par an soit quasiment deux fois plus vite que dans la fonction publique

⁴ *Ibid.*

⁵ Malgré une légère stagnation ces deux dernières années, l'emploi associatif ne cesse de croître, et ce malgré la situation de crise économique qui a éclaté au grand jour en 2008. Cf. Mathieu HELY, *Les métamorphoses du monde associatif*, PUF, 2009.

statutaire. Mais cette réalité salariale n'est pas uniforme : on assiste à une dualisation du secteur, avec d'un côté un pôle associatif « traditionnel » (les petites associations portées quasi-exclusivement par des bénévoles) et de l'autre un pôle d'« entreprises associatives⁶ » (majoritairement délégataires de services publics). Il faut toutefois relativiser ces créations d'emploi à la lumière de la nature des postes créés : la salarisation du monde associatif s'est beaucoup appuyée sur les contrats d'insertion (et donc les temps partiels). De même, en partie à cause de la non-reconnaissance du monde associatif comme un monde du travail⁷, le sous-emploi dans le secteur est très important : 19% des salariés ne sont couverts par aucune convention collective⁸, les salaires y sont plus faibles qu'ailleurs, etc.

=> Autant de caractéristiques qui rendent particulièrement poreuses les frontières entre bénévolat et engagement, et ce d'autant plus depuis l'apparition du statut de « volontaire ». Comme le remarque Gilles Gateau « il est souvent difficile de dire si l'on a affaire à des quasi-bénévoles rémunérés ou à des quasi-rémunérés en situation précaire⁹ ».

⁶ L'expression revient à M. Hély. *Ibid.*

⁷ Qui tient à la fois aux images d'Epinal largement répandues (parfois par les acteurs associatifs eux-mêmes), qui constituent le monde associatif comme l'univers exclusif des bénévoles, et aux catégories d'entendement « public / privé » et « intérêt général / intérêt particulier » qui structurent toujours la vie publique et à laquelle la constitution du monde associatif comme un monde du travail à part entière porterait atteinte.

⁸ Sources DADS 2008.

⁹ Et de rajouter : « La difficulté résidant dans le fait qu'ils peuvent être les deux à la fois, le degré d'adhésion aux objectifs de l'association agissant de façon déterminante dans la perception de chacun de sa situation : militant ou exploité ». Gilles GATEAU, « De l'emploi au travail associatif : réflexion sur la notion d'emploi dans les associations », *communication au Colloque de l'ADDES*, juin 1985.



2) MUTATION DU MONDE ASSOCIATIF, MUTATIONS DU BENEVOLAT

2.1 Professionnalisation et sélectivité croissante du monde associatif

Parallèlement à cette salarisation, l'ensemble de l'activité associative s'est professionnalisée. Défini comme « la concentration d'un savoir distinctif, la codification croissante et le développement de statuts spécifiques, l'apparition d'écoles professionnelles et enfin l'exercice à titre principal et rémunéré d'une activité »¹⁰, ce phénomène de professionnalisation se mesure par l'évolution de la masse salariale et le niveau de qualification des salariés et militants. Or cette dernière mesure est sans équivoque : 35 % des salariés associatifs ont un diplôme supérieur à bac +2 et 47 % des salariés des associations sont des cadres, des professions intellectuelles ou intermédiaires¹¹. Le même constat s'impose du côté des bénévoles, avec une forte présence des diplômés de l'enseignement supérieur, qui représentaient en 1982 18% des adhérents d'associations déclarant exercer des responsabilités alors qu'ils sont plus du tiers en 2002¹². La technicité inhérente à la formalisation des projets, les relations avec les pouvoirs publics comme l'expertise dont doivent faire preuve les associatifs pour justifier de leur « utilité sociale » élèvent ainsi le niveau de capital scolaire nécessaire à l'engagement, et dressent une barrière proprement sociale à l'entrée du monde associatif.

¹⁰ P. DAUVIN et J. SIMEANT, *Le travail humanitaire, les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de la FNSP, 2002, p. 108.

¹¹ Cf. Edith ARCHAMBAULT, Vivianne TCHERNOG, « Repères sur les associations en France », CPCA, mars 2012.

¹² Cf. Denis BERNARDEAU-MOREAU, Matthieu HELY, « La sphère de l'engagement associatif : un monde de plus en plus sélectif », *La Vie des idées*, 31 octobre 2007. ISSN : 2105-3030. URL : <<http://www.laviedesidees.fr/La-sphere-de-l-engagement.html>>

2.2 Des modes d'engagement bénévoles divers selon les associations

Concilier travail bénévole et travail salarié

L'augmentation générale du nombre de bénévoles de la dernière décennie tient à l'augmentation du nombre d'associations, et non à une augmentation du nombre de bénévoles par associations : ces derniers ont stagné voire baissé dans les grandes associations alors qu'ils se sont maintenus dans les organisations sans salariés ou de petites tailles¹³. Il est évident que la présence de salariés associatifs, et donc d'un collectif de travail doté d'une division du travail instituée, rend plus complexe l'introduction du travail bénévole et l'harmonisation des différentes temporalités. Cependant on ne peut pas en conclure à l'inadéquation du salariat et du bénévolat.

L'impact des formes d'organisation associatives sur les modes d'engagement.

Sandrine Nicourd¹⁴ développe 3 formes associatives *idéal-typiques*¹⁵, construites en fonction du rapport de pouvoir qu'elles entretiennent avec les collectivités : relation de « contestation », de « négociation » ou d'« alliance » avec ces derniers. Son constat est sans appel : seules les associations qui parviennent à maintenir une forme de socialisation politique entre leurs membres, c'est-à-dire à créer puis à maintenir vivant un système d'idées sans être happées par l'urgence de la course aux subventions, parviennent à conserver leurs bénévoles. Ces dernières sont généralement dans une relation d'opposition ou

¹³ Cf. Vivianne TCHERNOG, « Les grandes tendances de l'évolution des associations », *Juris Associations*, 2008.

¹⁴ Sandrine NICOURD, « Education populaire : organisation du travail associatif et action publique », *Entreprises et histoire*, 2009/3 n°56, p.62-72.

¹⁵ Un *idéal-type* est un concept forgé par le sociologue Max Weber. Il vise à produire le modèle épuré d'un phénomène social : dans le cas présent, il se peut par exemple qu'une même structure associative se retrouve successivement dans une relation d'« alliance » et de « négociation » avec une collectivité.



de négociation vis-à-vis des pouvoirs publics, et ne comprennent que peu ou pas de salariés de manière à ne pas trop dépendre des financements publics.

2.3 La dimension symbolique de l'engagement ou la question de la construction par le collectif du sens et des croyances entourant l'action des bénévoles

Cette dimension se retrouve en tant que telle dans certaines enquêtes statistiques. Ainsi, lorsqu'on leur pose la question des raisons de leurs engagements, une écrasante majorité de bénévoles invoque tout d'abord « *le sens que ça donne à la vie* », juste devant « *l'intérêt général* », qu'il s'agisse d'actifs, de jeunes ou de retraités¹⁶. Selon France Bénévolat, l'augmentation de ce premier facteur ces dernières années est manifeste. Son importance pour les jeunes générations peut s'expliquer de plusieurs manières, et doit être pris en compte car il risque de monter en puissance. Tout d'abord, sous l'effet de la récupération par le capitalisme de la critique soixante-huitarde¹⁷, l'injonction à *se réaliser*, c'est-à-dire à mettre en œuvre un projet sous tendu par des valeurs, n'a jamais été si grande que pour les générations des années 1980 et 1990. Ensuite, un élément démographique de taille est à prendre en compte : alors que les filles et fils de fonctionnaire n'ont jamais été si nombreux (avec un pic

¹⁶ « La France Bénévole 2012 », France Bénévolat.

¹⁷ Le capitalisme, qui n'a d'autres raisons d'être que l'accumulation illimitée du capital, se trouve périodiquement une nouvelle « âme » en incorporant sous une nouvelle forme les critiques que lui portent ses adversaires. Boltanski et Chiappello parlent d'une relation dialectique unissant le capitalisme à sa critique. Le néolibéralisme et surtout le néo-management (se réaliser dans l'entreprise au travers de « projets », l'apologie du travail en équipe contre la notion de hiérarchie, etc.) se sont ainsi constitué comme une réponse à la critique soixante-huitarde contre l'aliénation au travail. Cf. Luc BOLTANSKI et Eve CHIAPPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

historique de 3 millions de fonctionnaires dans les années 1970), les effectifs de la fonction publique reculent pour la première fois depuis 2 siècles. Issus d'un milieu où le taux de reproduction sociale compte parmi les plus forts, cette fraction de génération tente aujourd'hui de trouver un débouché à leur vocation (héritée) de servir l'« intérêt général », et le font notamment dans le milieu associatif.

Conclusion

Le monde des associations est aujourd'hui à une période charnière de son histoire. Le thème de l'Economie Sociale et Solidaire, historiquement portée par la gauche et les forces de transformations sociales, est devenu compatible avec le projet néolibéral. Si la transformation d'une partie du monde associatif en « entreprises associatives » se concrétisait, nous assisterions à une privatisation de fait de tout un pan des services publics : avec la perte de bénévoles qui risquerait d'en découler, « le risque [serait] de voir se diluer le sens même de l'engagement, sa signification collective, sa dimension citoyenne, la raison d'être de l'association en tant que projet¹⁸ ». Comme le note l'association Fonda, « des associations réduites à être des lieux d'accueil pourraient sans doute répondre à des besoins sociaux, mais auraient alors renoncé à toute ambition de transformation sociale¹⁹ ».

¹⁸ FONDA, « Associations et individus : quelles formes d'engagement en 2020 ? », *Note d'éclairage de la Fondation suite à l'université d'automne 2011*.

¹⁹ *Ibid.*